

Réf: Dossier N° 413522

Avis de constitution

« DUNYA DIGITAL PAYMENT COTE D'IVOIRE » en abrégé « DDP CI »

ABIDJAN COCODY, LES DEUX PLATEAUX, ANGRE 7EME TRANCHE,

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 18/04/2025 reçus par Me BLE PHILIPPE JOSE OREGA , MANDATAIRE, enregistrés au CEPICI, le 30/04/2025, il a été constitué une SA aux SOCIETE « DUNYA DIGITAL PAYMENT COTE D'IVOIRE » en abrégé «

Le versement ou le retrait d'espèces et les opérations de gestion de compte ; L'exécution des opérations de paiements suivantes : les virements et prélèvements unitaires ou permanents ; les opérations de paiement effectué avec une carte de paiement ou un dispositif similaire. Les opérations de transfert de fonds ; Les opérations de paiement effectuées par tout moyen de communication ; L'émission d'instruments de paiement ; L'acquisition d'opérations de paiement ; Les services d'initiation de paiement ; Les services d'agrégation de comptes ou d'information sur les comptes ; Et plus généralement, toutes opérations quelconques se rattachant directement ou

100,000,000 F CFA divisé en (10000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 10000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires.

ABIDJAN COCODY, LES DEUX PLATEAUX, ANGRE 7EME TRANCHE,

M KIE CHARLES (PCA)

M YERIMA N'GOBI SERO ZOULKARNEYNI (DG)

n°CI-ABJ-03-2025-B14-00072 du 04/07/2025 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°40961/GTCA/RC/2025 du 04/07/2025

